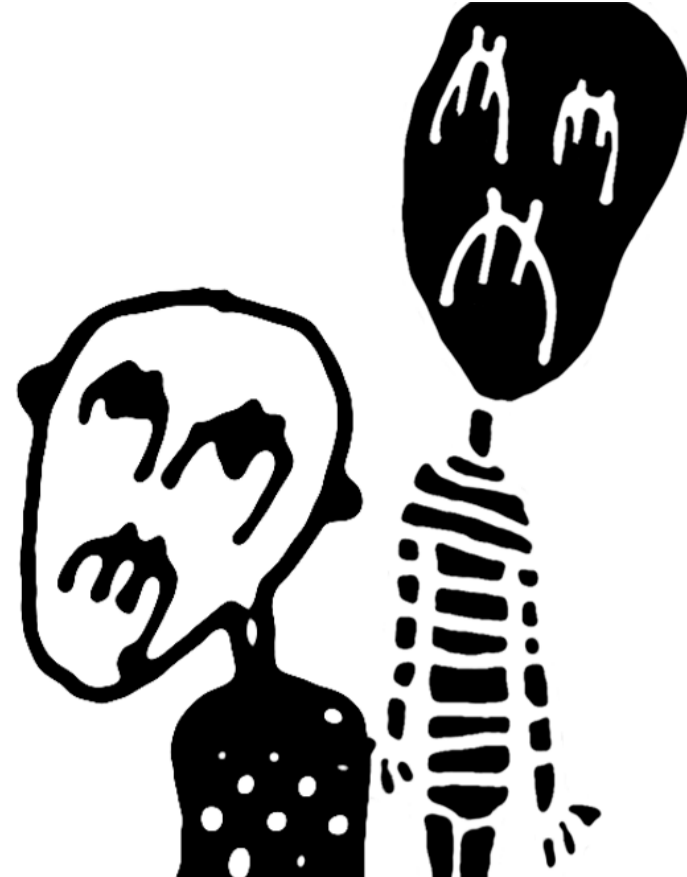
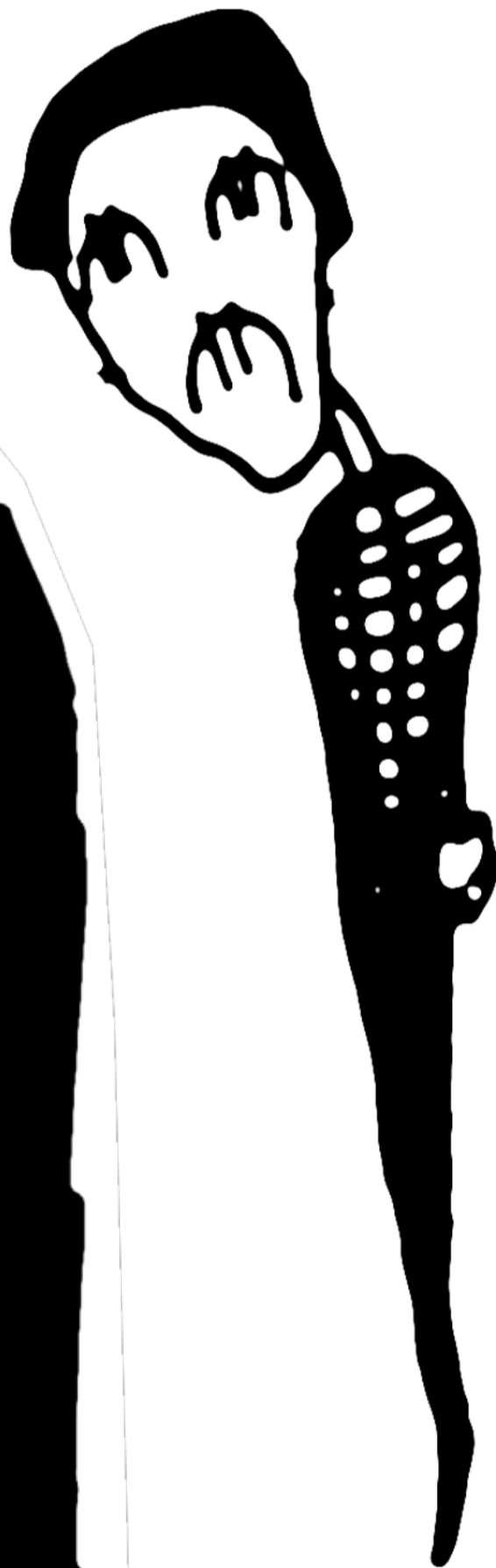


LA PAUVRETÉ TOUCHE PRÈS DE 3 MILLIARDS DE PERSONNES



ATD Quart Monde
www.atd-quartmonde.be



LA PAUVRETÉ EST
UNE VIOLATION
DES DROITS HUMAINS.

AMNESTY
INTERNATIONAL



LA PAUVRETÉ N'EST PAS QU'UN MANQUE. C'EST UNE VIOLATION DES DROITS HUMAINS.

LA PAUVRETÉ N'EST PAS UNE FATALITÉ.

La pauvreté ne signifie pas seulement vivre avec des moyens en dessous d'un certain seuil minimal. C'est la conséquence de violations des droits humains et c'est une atteinte à la dignité humaine. C'est pourquoi, Amnesty International soutient les personnes victimes afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits.

AGISSONS ENSEMBLE!

Plus de 850 millions de personnes sur la terre souffrent de la faim. Près de 11 millions d'enfants meurent chaque année avant d'avoir atteint leur cinquième année. Plus de 100 millions de personnes n'ont pas accès à l'école primaire et des milliers de petits paysans sont chassés de leurs terres chaque jour. Si divers soient-ils, ces exemples ont un point commun. Derrière ces chiffres, il y a le destin de personnes dont les droits à l'alimentation, à l'éducation ou à un logement adéquat ont été bafoués. Il leur manque souvent les moyens nécessaires pour se défendre.

DIFFÉRENTS VISAGES.

Dans les statistiques, la pauvreté est définie selon le revenu. Il y a dans le monde 1,2 milliard de personnes qui vivent dans le dénuement le plus complet, avec moins de 1 dollar par jour. Mais la pauvreté, c'est aussi le sentiment de ne pas pouvoir sortir de sa condition, de ne pas avoir son destin en main et d'être ignoré ou stigmatisé par la société, d'avoir perdu sa dignité. La pauvreté est un phénomène qui touche tous les pays.

UNE VOIX AUX PAUVRES.

« Pour lutter contre la pauvreté dans le monde, nous devons donner une voix aux pauvres », déclare Irene Khan, secrétaire générale d'Amnesty International. Amnesty s'active dans le monde entier pour que les personnes vivant dans la pauvreté aient voix au chapitre et pour qu'elles puissent s'engager pour leurs droits et sortir du cercle vicieux de la pauvreté. C'est seulement une fois que les personnes concernées par la pauvreté réussissent à se battre contre l'exclusion du système de formation, contre les expulsions forcées ou pour leur droit à la santé qu'elles ont leur destin en main et retrouvent leur dignité.

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE : À PAS DE SOURIS.

En 2000, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, les gouvernements du monde entier ont adopté les objectifs du millénaire. Ils ont fixé des mesures concrètes pour réduire de moitié la pauvreté dans le monde d'ici 2015. Ces objectifs ne parlent donc pas de l'autre moitié des personnes vivant dans la pauvreté. De plus, le temps a passé et aujourd'hui, on est bien loin du compte. Amnesty International est persuadée que ces objectifs ne pourront être atteints que s'ils sont mis en relation avec des obligations en matière de respect des droits humains, qui peuvent être défendues devant la justice.

LES ENTREPRISES DOIVENT AUSSI RESPECTER LES DROITS HUMAINS. LES ÉTATS DOIVENT GARANTIR CETTE OBLIGATION.

Avec la globalisation, les entreprises privées ont une influence grandissante sur la société. De nombreuses entreprises s'établissent dans les pays où les lois sont les moins contraignantes: pas trop de protection des travailleurs et des travailleuses, pas trop de normes environnementales à respecter, ni de problèmes pour obtenir des terrains, même s'ils sont déjà habités. Les gouvernements y voient avant tout une nouvelle source de revenus et de nouveaux postes de travail et sont prêts à adapter la loi aux besoins des entreprises. Sur le dos de la population locale, si nécessaire. Certaines multinationales sont prêtes à utiliser tous les moyens pour augmenter leurs profits, comme le montrent les cas des agrocarburants ou des expulsions forcées. C'est pourquoi, Amnesty International s'engage, afin que des règles contraignantes pour les entreprises soient mises en place au niveau international.

Pour nous, les six milliards d'habitants de la planète, le développement économique et social ne peut s'inscrire dans le long terme que s'il contribue à la dignité de tous, que s'il garantit des droits égaux pour les hommes et les femmes et que s'il offre des conditions de vie décentes et de plus grandes libertés fondamentales.

Amnesty International.

LES DROITS HUMAINS À L'ÉPREUVE DE LA GRANDE PAUVRETÉ.

10 décembre 1948... La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme exprimait l'ambition d'une humanité blessée au sortir de la seconde guerre mondiale : garantir à chacun et chacune le respect de ses droits fondamentaux. 60 ans plus tard, qu'en est-il ? Des avancées, il y en a eu ; c'est certain. Mais nous pouvons légitimement nous demander si les droits humains ne sont pas une réalité pour certains privilégiés seulement. Pour les plus pauvres, la réalité vécue est sans cesse en contradiction avec l'esprit et la lettre de la Déclaration.

Hubert et Carine ont dû quitter précipitamment leur logement en raison de l'insalubrité de celui-ci. Hébergés dans un centre d'accueil puis dans un autre, leurs enfants ont été placés en internat. C'est l'aboutissement de 10 ans pendant lesquels ils ne sont jamais restés plus d'un an dans le même logement, alternant les logements trop petits, mal adaptés à leur famille et les logements insalubres, se confrontant à des propriétaires indélicats qui abusaient de leur position de faiblesse. Mais surtout eux, qui avaient toujours lutté pour garder leur famille unie, se retrouvaient séparés de leurs enfants.

Ce n'est pas seulement le droit au logement qui est en cause, mais le droit de vivre en famille. Quand on vit dans la grande pauvreté, c'est l'ensemble des droits qui est mis en cause. Des droits indivisibles et interdépendants.

Nous ne parlons pas des seuls droits économiques et sociaux. Les plus pauvres sont également privés de liberté. En effet, de quelle liberté dispose une mère de famille qui doit faire des choix absurdes : payer la facture d'électricité ou la nourriture, assurer les frais liés à la maladie d'un des enfants ou payer le loyer ? Peut-on parler de liberté, quand l'accès aux droits fondamentaux – comme le logement, l'obtention de ressources permettant de vivre dignement, l'accès aux soins – est soumis à des conditions de plus en plus contraignantes ?

Pour que de telles situations changent, l'engagement de tous est nécessaire. C'est bien le sens de la Journée Mondiale du Refus de la Misère.

ATD Quart Monde

JOURNÉE D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DE LA PAUVRETÉ CE 17 OCTOBRE 2008.

La journée internationale pour l'élimination de la pauvreté a comme objectif de donner une voix aux personnes concernées et d'appeler les dirigeants à agir concrètement contre la pauvreté et contre les violations des droits humains qui sont à son origine.

Dans le cadre de cette journée, une grande manifestation est organisée par Réseau belge de lutte contre la pauvreté, à la place Sainte-Catherine (Bruxelles) de 10 h 00 à 14 h 00. De nombreuses associations engagées dans la lutte contre la pauvreté y prendront part.

Sur l'esplanade du Parlement européen à Bruxelles, devant la dalle en l'honneur des victimes de la misère, se tiendra un rassemblement de 18 h 00 à 19 h 00 afin de revendiquer des droits pour les personnes vivant dans la pauvreté. Des animations sont prévues dès 17 h 00. (Accès par la rue Belliard, à hauteur du n° 77).

A Namur, une dalle en l'honneur des victimes de la misère sera inaugurée ce 17 octobre à 16 h 00 au Parlement Wallon.

De nombreux événements se dérouleront dans le pays et dans le monde. Ils sont renseignés sur les sites www.17oct.org; www.atd-quartmonde.be; www.atd-vierdewereld.be; www.luttepauvrete.be; www.armoedebestrijding.be; www.amnesty.be.

RECHTEN EN PLICHTEN

Het idee van de rechten van de mens is een wankel bouwwerk. Staten ondertekenen de Universele Verklaring wel, maar leggen met veel gemak de Rechten van de Mens naast zich neer. Hoe komt dat toch, die grote kloof tussen wat verkondigd wordt en wat de realiteit ons laat zien?

Ondeelbaar

Joseph Wresinski, stichter van de Internationale Beweging ATD Vierde Wereld, hamerde altijd op de ondeelbaarheid van de rechten. Wat heeft iemand aan het recht om een gezin te stichten als hij of zij dat gezin geen waardig dak boven het hoofd kan bieden en geen middelen van bestaan heeft? Laat je toe dat sommige rechten vertrapeld worden, dan stort het hele bouwwerk in. Maar wordt die bouwvalligheid ook niet veroorzaakt door een constructiefout? Joseph Wresinski vond het nodig om het idee van de rechten van de mens vanuit de kern ervan te herdenken, vanuit een andere invalshoek: de eerste verantwoordelijkheid van de mens is op te komen voor de rechten van anderen.

Het gevoel nuttig te zijn

Hoe ver reikt die verantwoordelijkheid? Ze moet tegemoetkomen aan de fundamentele noden van de ander. En dat is het punt om te luisteren naar de armen: wie nood lijdt, is best geplaatst om te weten wat levensnoodzakelijk is. Uiteraard gaat het hier om meer dan om het materiële. Verantwoordelijk zijn, is bovendien niet alleen een plicht maar ook een behoefte. Het gevoel nuttig en zelfs onmisbaar te zijn voor anderen is iets waar iedereen nood aan heeft. Ook wie arm is moet dus verantwoordelijk kunnen zijn.

'Armoede en mensenrechten'. Dat is het thema van de manifestatie op vrijdag 17 oktober 2008, bij de Gedenksteen voor Slachtoffers van Armoede bij het Europese Parlement in Brussel. Tussen 18 en 19 uur nemen mensen uit verschillende Europese landen het woord op deze Werelddag van Verzet tegen Extreme Armoede.

Ook mensen die armoede uit eigen ervaring kennen, zullen spreken. Hun getuigenissen hebben een centrale plaats in de bijeenkomst.

ATD Vierde Wereld

LE RESPECT D'UN DROIT FONDAMENTAL AFFERMIT TOUS LES AUTRES ET LA VIOLATION D'UN DROIT FONDAMENTAL ENTRAÎNE SOUVENT CELLE DES AUTRES.

Le syndicaliste brésilien Joinville Frota a échappé à un attentat ce 23 août 2008. Depuis lors, lui et sa famille se cachent. Cet homme dirige le syndicat représentant les employés des transports de Macapá, la capitale de l'Etat d'Amapá (nord du Brésil). Il est candidat au poste de maire lors de l'élection qui se tient en ce mois d'octobre. Joinville Frota travaille comme receveur d'autobus, conducteur et inspecteur de la sécurité à Macapá. En 2001, il a été licencié après avoir accusé son employeur de ne pas respecter les accords conclus avec ses salariés à l'issue d'une grève. Il a été rétabli dans ses fonctions suite aux protestations de ses collègues. En 2002, il est devenu dirigeant syndical et, depuis lors, il est aux avant-postes d'une campagne visant à améliorer les salaires et les prestations offerts aux travailleurs, ainsi qu'à réduire le prix des tickets de bus. Joinville Frota a demandé à plusieurs reprises la protection de la police fédérale, en vain.

Agissons pour le syndicaliste Joinville Frota, sur le site d'action d'Amnesty www.isavelives.be ou en copiant le texte suivant pour l'envoyer aux autorités brésiliennes.

« BIENVENUE, MON BÉBÉ, MAIS J'AI PAS D'SOUS ; JE DOIS ME TAIRÉ ET J'ENRAGE. »

Exclue du bénéfice des allocations de chômage dans le cadre de la réglementation liée au plan d'accompagnement, une militante, dans la période d'accouchement de son dernier enfant, s'est vu refuser le droit au RIS (revenu d'intégration sociale) par le CPAS de sa commune. Seule avec deux enfants, elle devait pourtant faire face à des dépenses élémentaires de logement, de nourriture et de frais obligés.

Avec le soutien d'autres militants, elle s'est adressée à un avocat pro-deo et a introduit un recours contre le CPAS. Malgré cela, le tribunal a confirmé la décision de refus de RIS. Enceinte, avec un emploi, elle aurait été protégée. Elle a donc été exclue de tout revenu pendant quatre mois : deux mois avant son accouchement et deux mois après celui-ci. Aujourd'hui, elle a enfin retrouvé son droit au RIS.

Elle nous dit ce chemin de vie : quid de la dignité ?

« Nous avons fait ensemble des démarches dans différents services et au tribunal. Chaque fois, je me suis fait descendre et je n'ai pas pu expliquer ma situation(...) Je touche maintenant du CPAS. C'est comme mendier. C'est une humiliation(...) C'est aussi la peur de perdre mon logement à cause du retard de loyers(...) Quand j'ai demandé l'aide du CPAS, ils m'ont envoyé à la banque alimentaire pour avoir des colis. Certains produits sont périmés. Mais je n'ai pas le choix. Si je n'y vais pas une fois, on peut me dire que je m'en sors bien. Et donc je n'y aurai plus droit. On me dit aussi d'aller dans des endroits où les repas sont bon marché. Moi, ça m'arrangerait beaucoup mieux de faire mes courses et de cuisiner moi-même(...) Je vais aussi devoir me réinscrire au chômage. Cela me fait peur. Je vais devoir leur montrer des recherches d'emploi. On va me proposer des formations pour apprendre à nettoyer, à 1 euro de l'heure alors que la garderie me coûtera plus cher(...) Pour le moment, ce qui est difficile, c'est la peur, l'insécurité. La peur de se demander : et demain ? Comment je vais faire pour m'en sortir? C'est ça le plus dur. »

(Extrait de la Main dans la main, n°259, pp.2-3, www.mouvement-lst.org.)

L S T - Fédération Luttes Solidarités Travail

